



**HAL**  
open science

## Futurité et modalité en anglais et en français

Agnès Celle

► **To cite this version:**

Agnès Celle. Futurité et modalité en anglais et en français. Pauchard Jean. Auxiliaire et auxiliation, l'expression de la futurité. Recherches en linguistique et psychologie cognitive, 22, Editions et Presses Universitaires de Reims, pp.105-129, 2008. hal-01227163

**HAL Id: hal-01227163**

**<https://u-paris.hal.science/hal-01227163>**

Submitted on 25 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Futurité et modalité en anglais et en français

Agnès Celle, Université Paris 7, CLILLAC

## Introduction

La futurité correspond à la référence à l'avenir par rapport au moment de l'énonciation, ou plus largement par rapport à la situation qui fonctionne comme origine des repérages temporels. Elle est liée à la temporalité, mais la question qui se pose immédiatement est la nature de cette temporalité. On le sait, il est difficile, d'un point de vue épistémologique, d'envisager l'avenir de façon symétrique au passé, faute d'en avoir fait l'expérience (cf. Benveniste 1974 : 76). Référer à l'avenir est affaire de représentation. Cela ne signifie pas pour autant que la référence à l'avenir ait en tant que telle un caractère hypothétique. Néanmoins, il subsiste un hiatus, ce qui pose la question de la relation entre  $p$  et  $p'$ , la valeur  $p$  n'étant pas validée. Selon les marqueurs – et selon les langues – ce hiatus est pris en compte de différentes façons. Les marqueurs de référence à l'avenir éliminent l'altérité, ce qui rend la futurité proche de l'assertion. Néanmoins, l'écart entre la prise en charge modale d'un côté et l'absence de validation de l'autre produit une valeur modale. Nous allons ici nous intéresser à la futurité en français et en anglais, et tenter de montrer que la futurité allie temporalité et modalité, mais de façon différente dans les deux langues. Nous nous efforcerons également distinguer les différents types de modalité à l'œuvre.

## 1. Les modalités liées à la futurité

### Le cas de l'anglais

Existe-t-il un temps futur (au sens de "tense") en anglais ? A cette question, la majorité des linguistes répondent que la futurité est principalement<sup>1</sup> exprimée en anglais par *shall* et *will*, qui

---

<sup>1</sup> Nous n'aborderons pas ici la forme *be going to* ni la forme *aller* + infinitif, qui, à la différence des formes dont nous allons traiter, construisent la futurité par contiguïté à la situation d'énonciation (cf. Lansari 2006). Nous ne considérons pas que les formes de présent, en français et en anglais, soient des marqueurs de futurité. Si elles peuvent référer à l'avenir, c'est

appartiennent au système des auxiliaires de modalité et, en tant que tels, sont dotés de leurs propriétés morpho-syntaxiques. Cette position est celle, notamment, de Biber et al. (1999: 456) et de Huddleston & Pullum (2002: 209-10), précédés entre autres par Joos (1964 : 159) et Quirk et al. (1972 : 87), qui rejettent l'idée d'un temps futur en anglais. A l'opposé, Declerck (1991 : 9-12) et Wekker (1976 : 55) considèrent au contraire qu'il existe un temps futur en anglais, susceptible d'avoir des valeurs modales. Declerck ajoute que le temps futur est issu de formes modales dans toutes les langues indo-européennes, y compris le français<sup>2</sup>. Les études dans la tradition

---

grâce au contexte qui les entoure. En ce qui concerne l'anglais, Biber et al. (1999 : 455) estiment que les formes de présent apparaissent soit accompagnées d'un adverbe temporel à référence future, soit dans des subordonnées temporelles ou conditionnelles "à référence future". Il nous semble que dans ce dernier cas, ce n'est pas la protase ou la temporelle qui assure seule la référence future, mais l'association à la principale. Comme Wyld (2001 : 94) l'a montré, la valeur du présent dans ces subordonnées est fondamentalement aspectuelle et non temporelle, et la subordonnée peut s'interpréter comme faisant référence à l'avenir en vertu du "transfert" qui s'opère entre les deux propositions : "la valeur référentielle de q [la subordonnée] est instituée par transfert de celle de p [la principale], qui en même temps et sans contradiction tire sa valeur dénotationnelle temporelle de la circonstancielle." On peut donc bien dire que dans tous les cas, le présent va exprimer un "statement", contrairement à *will* qui exprime une "prediction", selon la distinction opérée par Boyd & Thorne (1969: 63). En français, Le Goffic et Lab (2001 : 77) soulignent également la nécessité d'une datation "pour faire apparaître la dimension future" et concluent leur étude en distinguant d'un point de vue modal le futur et le présent pro futuro : "le futur marque une visée, le p.p.f. marque un constat anticipé, relevant d'une programmation maîtrisée. [...] Avec le p.p.f., on ne joue pas de l'ensemble des paramètres de la situation d'énonciation, et l'instance subjective d'énonciation S n'est activée qu'en tant que source (-relais) de l'assertion et non en tant que lieu de prise en charge de déterminations modales." (pp. 96-98) C'est là toute la différence avec le futur simple, qui s'assortit précisément d'une prise en charge modale.

<sup>2</sup> Cet argument est exploité à la fois par les partisans d'une approche temporelle comme Declerck et par les défenseurs de la cause modale. En ce qui concerne le futur français, la question du statut du futur simple et de son origine a fait l'objet d'un débat entre Yvon et Clédat, le premier s'appuyant sur l'origine non temporelle de *cantare habeo* pour considérer le futur

de la linguistique de corpus, comme celles de Berglund (1997 ; 2000), réalisées à partir d'une minutieuse analyse quantitative de corpus, rangent sans ambiguïté les modaux *shall* et *will* parmi les "expressions of future" sans toutefois prendre position dans ce débat. *Will* étant l'expression la plus fréquente dans la référence à l'avenir dans le LOB et dans le Brown Corpus<sup>3</sup>, il est simplement considéré comme "expression of future", ce qui semble bien indiscutable.

Si le lien entre *will*, *shall* et la futurité peut être établi, subsiste-t-il encore un obstacle à un traitement en termes de "future tense" ? De façon corollaire, et à supposer que l'on puisse faire abstraction de leurs propriétés morpho-syntaxiques, on peut se demander ce qu'il y a de modal dans des marqueurs qui expriment aujourd'hui de façon résiduelle<sup>4</sup> leur valeur sémantique d'origine, à savoir la volonté et la contrainte.

Formulées ainsi, ces deux questions sont quelque peu biaisées, comme si la fréquence d'une valeur sémantique devait décider de la valeur intrinsèque d'un marqueur, comme si la modalité se limitait à la volonté et à la contrainte. Mais ces deux questions vont nous conduire à nous interroger plus loin sur les concepts de "future tense" et de modalité.

### **Le cas du français**

Pour référer à l'avenir, le français dispose d'un temps, le futur simple, et d'une forme périphrastique, *aller* + infinitif, forme faiblement déterminée et susceptible d'emplois modaux sans rapport avec la futurité, dont nous ne traiterons pas ici. Bonnard (1981 : 227) définit ainsi le futur : "un Futur simple comme *partira* dit simplement

---

simple comme un mode et non comme un temps (1922 : 424-431).

Benveniste (1974 : 131) a montré par la suite que la forme latine d'origine exprimait la prédestination et non l'obligation, et qu'elle a "longtemps coexisté" avec la forme simple de futur en *-bo* qui exprimait l'intention.

<sup>3</sup> Nous avons constaté la même fréquence sur d'autres corpus, et quel que soit le corpus considéré. (Celle 1997)

<sup>4</sup> C'est-à-dire uniquement dans des contextes qui permettent l'affleurement de cette valeur : interrogation, négation, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> personne, procès agentif. Voir Celle (1997).

que le procès est ultérieur à l'instant présent." La catégorisation du futur parmi les temps verbaux pourrait *a priori* laisser penser que le lien à la modalité n'est pas aussi net qu'avec les modaux de l'anglais. Pourtant, le statut du futur est tout aussi controversé, essentiellement pour trois raisons. La première, déjà évoquée, est liée à la valeur de la périphrase latine à partir de laquelle il est formé (voir note 2). La deuxième est due à l'existence de valeurs modales à côté de la valeur temporelle, que Riegel et al. (1994 : 313) caractérisent en ces termes : "le futur peut se charger de valeurs modales associées à l'avenir, sans qu'il situe toujours le procès dans une époque postérieure". Bonnard (1981 : 227 ; 285), tout comme Riegel et al (1994: 314-315), assimile l'emploi conjectural du futur à un jugement de probabilité.

La troisième raison est plus liée à la futurité qu'au temps futur du français, même si elle semble en retour permettre un traitement théorique des valeurs modales de ce dernier et notamment du jugement de probabilité que nous venons d'évoquer : il s'agit du caractère hypothétique qui serait inhérent à toute référence à l'avenir. C'est la position adoptée par Riegel et al. (1994 : 312) :

Les temps du futur situent le moment du procès dans l'avenir, après le moment de l'énonciation. Un procès projeté dans l'avenir est envisagé avec une certaine part d'hypothèse et d'incertitude. Avec le futur simple, la charge d'hypothèse est minimale, et, même si la réalisation du procès n'est pas avérée, sa probabilité est très grande. En outre, sa localisation temporelle permet au futur simple de se charger de valeurs modales associées à l'avenir.

Cet aperçu des différents problèmes liés au futur et à la futurité nous laisse entrevoir qu'en français comme en anglais, et sans doute au-delà de ces deux langues, il s'avère impossible de séparer la futurité de la modalité, ce que Lyons (1968 : 310) affirme avec force : "For general syntactic theory, it may be taken as axiomatic that 'futurity' is a notion that cuts across the distinction of mood and tense."

Partir de cet axiome pour ensuite dégager les spécificités propres à chaque langue nous semble plus rentable théoriquement que tenter de cerner artificiellement un temps futur exempt de valeurs modales

ou bien des modaux à référence future dénués de valeur modale ou vice versa.

## 2. la futurité : hypothèse ou nécessité ?

Pour essayer de comprendre comment ces valeurs interagissent, il nous semble indispensable d'une part de séparer ce qui relève du linguistique de ce qui est d'ordre extralinguistique, d'autre part d'apprécier l'écart entre la prise en charge subjective et la validation<sup>5</sup>.

Affirmer que la référence à l'avenir comporte intrinsèquement une dimension hypothétique, comme le font entre autres Riegel & al (1994 : 312) nous semble être source d'erreur. C'est mettre sur le même plan un marqueur linguistique, en l'occurrence le futur simple, et un fait extralinguistique<sup>6</sup>. Le français dispose de la forme en *-rait* pour exprimer une assertion différée, mais ce n'est pas celle-ci qui est employée pour prédiquer<sup>7</sup> l'existence d'un événement à venir : c'est la forme en *-ra*. Examinons l'exemple suivant :

(1) Dans quelques semaines, nous **choisirons** un nouveau Secrétaire général. D'immenses défis l'attendent. Il **pourra compter** sur le soutien de la France, son engagement indéfectible au service de la paix et de la justice, au service de la fraternité et du progrès.

---

<sup>5</sup> Nous considérons qu'un procès est validé s'il est le cas. L'assertion implique qu'il y ait à la fois prise en charge et validation. La futurité introduit un hiatus entre ces deux dimensions. Il nous semble qu'un traitement en termes de modalité épistémique n'est pas justifié pour autant, étant donné que la sélection de p ne résulte pas d'un calcul écartant p'. Il n'est tout simplement pas question de p'. Il nous semble préférable d'envisager différents types d'assertion. En l'occurrence, l'assertion est anticipée.

<sup>6</sup> Voir Gosselin (2001: 52-53): "[...] contrairement à ce qui est souvent affirmé (y compris par des linguistes) – les énoncés au futur ne présentent nullement les propositions qu'ils expriment comme simplement possibles (c'est-à-dire comme n'étant, au moment où elles sont énoncées, ni vraies ni fausses). Il est donc nécessaire de reprendre la question d'un point de vue linguistique."

<sup>7</sup> De Vogüé (1999 : 111) distingue deux types de structures prédicatives : la prédication attributive et la prédication d'existence. C'est cette dernière qui est en jeu dans le cas du futur.

(Discours de Jacques Chirac à la 61<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'organisation des Nations Unies)

Les formes de futur simple indiquent qu'aucune alternative n'est envisagée. Quels que soient les événements imprévus susceptibles d'entraver la réalisation des procès, et que ceux-ci se réalisent ou pas, la valeur p de "choisir un nouveau Secrétaire général" et de "pouvoir compter sur le soutien de la France" est seule sélectionnée, sans condition, au moment où le discours est prononcé. Les formes de futur n'ont rien d'hypothétique, alors que le conditionnel impliquerait une hypothèse, susceptible d'être vraie ou fausse :

(1') Il pourrait compter sur le soutien de la France.

Le soutien est accordé à supposer que telle et telle conditions soient réunies, que tel ou tel parti remporte les élections en France etc, conditions qui ne sont pas prises en ligne de compte avec le futur simple.

Avec *will* et *shall* en anglais, il n'y a pas davantage de valeur hypothétique s'ils sont employés au présent :

(2) Together we must support the dreams of good and decent people who are working to transform a troubled region -- and by doing so, we **will advance** the high ideals on which this institution was founded. (Discours de George W. Bush à la 61<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'organisation des Nations Unies)

(3) The European Council **shall provide** the Union with the necessary impetus for its development and **shall define** the general political guidelines thereof. (*Treaty on European Union*, Maastricht)

Il suffit par contre de désactualiser ces formes pour que la valeur hypothétique apparaisse :

(2') By doing so, we **would advance** the high ideals on which this institution was founded.

(3') The European Council **should provide** the Union with the necessary impetus for its development and **should define** the general political guidelines thereof.

En (2'), *by doing so* est interprété comme une hypothèse et la forme *would* envisage le cas où cette hypothèse serait vraie sans

exclure le cas contraire, ce qui est en décalage avec le début de l'énoncé où *must* avait dès le départ éliminé l'altérité. En (3'), la désactualisation transforme une visée inconditionnelle en bonne valeur, conseillée par l'énonciateur et envisagée sur un plan fictif.

Dans les deux langues, à la fois le futur et les modaux *shall* et *will* excluent toute hypothèse<sup>8</sup>. Nous verrons qu'il en va de même en dehors des emplois liés à la référence à l'avenir.

Mais examinons à présent le deuxième point annoncé : la question de l'écart entre la prise en charge et la validation. Si nous réfutons la valeur hypothétique souvent attribuée aux formes qui réfèrent à l'avenir, ce n'est pas pour les réduire à un temps futur qui serait le symétrique des temps du passé. Prédiquer l'existence d'un événement futur sans envisager la valeur *p'*, cela revient à poser cet événement comme nécessaire. Cette valeur modale indissociable de la sélection de *p* et rien que *p* est liée à la futurité, et n'apparaît évidemment pas lorsqu'il est fait référence à un événement passé, *p* étant dans ce cas avéré. Elle apparaît par contre lorsqu'on examine le lien entre syntaxe et formes verbales : par exemple, la valeur de référence à l'avenir associée au futur, à *shall* et à *will* est incompatible avec leur présence dans des subordonnées hypothétiques, et, dans le cas de l'anglais, dans les temporelles<sup>9</sup>. Il s'agit là d'un indice important de la différence entre ces formes et les temps du présent ou du passé. Un certain nombre de valeurs modales que les grammaires attribuent au futur ou à *will / shall* (injonction, promesse) découlent de la nécessité et apparaissent comme effets de sens en fonction de la personne et du type de procès, mais ne devraient pas être posées comme premières. Prenons l'exemple de la valeur d'ordre :

(4) Tout condamné à mort **aura** la tête tranchée. (*Code pénal*, art. 12)

En (4) et en (3), le futur et *shall* construisent une valeur nécessaire qui, dans ce contexte juridique, va s'interpréter comme un

---

<sup>8</sup> Cette position est également défendue par Cotte (1988 : 126) et Larreya (1984 : 194-195).

<sup>9</sup> Ce problème est examiné en détail dans Celle (2004) pour ce qui concerne les propositions hypothétiques en anglais et en français.

ordre, comme le notent Damourette et Pichon (1911-1936 : T5 : § 1824). Cette valeur est un effet de sens qui découle de la nécessité, mais il n'y a pas lieu de l'ériger en valeur modale propre au futur et à *shall*. Dans les deux cas, il y a prise en charge de la valeur p par l'énonciateur à l'origine de ces énoncés, tandis que p n'est pas validée<sup>10</sup>. En (4), l'existence d'un condamné à mort suffit à entraîner la validation de p, et on garantit que p sera validée à chaque fois que cette situation se produira. Cet écart entre prise en charge et validation à venir est à l'origine de la valeur d'ordre, sans que celle-ci diffère fondamentalement des autres cas de référence à l'avenir énoncés ci-dessus.

En ce qui concerne le français, nous rejoignons donc Vet<sup>11</sup> (2003 : 230) dans la critique qu'il formule à l'égard de la *Grammaire méthodique* (Riegel et al. 1994 : 312-316) et à travers elle plus largement des grammaires du français, qui partent des effets de sens pour décrire les valeurs modales :

On voit que cette manière de concevoir la valeur modale du futur ouvre la porte à de nombreux autres emplois 'modaux' qui en fait n'en sont pas. Avec un peu d'imagination on pourrait parler d'un futur de consolation (*Un jour vous oublierez toute la misère*), un futur de menace (*Je vous tuerai !*), etc.

Ces valeurs sont en réalité des effets de sens que prend la nécessité en fonction de la personne, du type de procès et du contexte, mais elles ne méritent pas un traitement modal à part sous la rubrique des valeurs modales du futur.

---

<sup>10</sup> Pour une analyse plus complète de ce type d'énoncé, voir Celle (1997 : 119-133). A propos de *shall*, la valeur de prise en charge est également mise en évidence par Ehrman (1966 : 57) : "The predication is guaranteed because I say so" et Blanvillain (2001), pour qui *shall* associe visée et prise en charge énonciative.

<sup>11</sup> A ceci près que pour cet auteur, il s'agit là de la valeur 'temporelle' du futur. Nous sommes d'accord pour rassembler sous la même valeur les différents effets de sens mentionnés ci-dessus et pour distinguer cette valeur temporelle des valeurs modales, mais il nous semble que l'écart entre prise en charge et validation différée, caractéristique de la futurité, doit être pris en compte.

En ce qui concerne l'anglais, le fondement de la nécessité n'est pas le même selon que l'on a affaire à *will* ou à *shall*. Alors qu'avec *shall* l'engagement énonciatif suffit à prédiquer p, avec *will*, c'est la dimension qualitative de l'occurrence qui justifie le choix de p<sup>12</sup>. Ainsi en (2'), la relation prédicative <we – advance the high ideals> est jugée bonne, conforme à un idéal, ce qui justifie que toute alternative à <we – support the dreams of good and decent people...> soit écartée par *must*.

### 3. Absence de futurité et modalité

#### La modalisation du dire

Cette valeur modale, généralement répertoriée sous le nom de "futur d'atténuation" dans les grammaires du français, concerne le français et non l'anglais, ce qui explique que les grammaires de l'anglais ne l'abordent pas. Ce décalage est confirmé par l'examen de formes traduites en anglais : ce ne sont pas *will* ou *shall* qui apparaissent, mais *would*, *should*, à supposer que ces formes soient traduites<sup>13</sup>. On les rencontre à la 1<sup>ère</sup> et à la 2<sup>ème</sup> personne avec les verbes de dire (*dire*, *avouer*) ou de cognition (*comprendre*, *excuser*) :

(5) **Je dirai** tout d'abord que toute la structure sociale est fondée sur la croyance ou sur la confiance. (P. Valéry, *Variété III*, p. 219)

(6) Toutes les préoccupations plus haut énumérées puent l'homme invraisemblablement, l'homme provisoire et matériel, **je dirai** même l'homme-charogne. (A. Artaud, *le Théâtre et son double*, p. 51)

(7) Je m'excuse de vous déranger dès votre arrivée, mais **vous comprendrez**, Madame, que j'aie quelques questions à vous poser.

(G. Simenon, *Maigret et l'affaire Nahour*, cité par L.G. Sundell (2003 : 226)

Dans ces exemples, on constate que les formes de futur ne réfèrent pas à l'avenir, à la différence de celles que nous avons

---

<sup>12</sup> Qu'il s'agisse de 'adequate assurance' (Joos 1964), de 'concordance inhérente' (Adamczewski & Delmas 1982 : 149) ou de 'conformité entre les dimensions qualitative et quantitative' (Gilbert 2001 : 127), c'est bien à chaque fois le caractère interne de la nécessité qui est suggéré.

<sup>13</sup> Pour un examen détaillé des traductions, voir Celle (1997 : 141-148) et Giancarli (2003).

examinées jusqu'à présent. On pourrait les paraphraser par des formes de présent (*je dis que, vous comprenez que*), voire d'impératif dans le cas de la 2<sup>ème</sup> personne (*comprenez que*) ; on pourrait également supprimer les propositions introductives dans lesquelles elles apparaissent. Si la futurité n'est pas en jeu, pourquoi a-t-on néanmoins une forme de futur ?

Les analyses qui ramènent le futur temporel à un futur *de re* et le futur modal à un futur *de dicto* expliquent cet emploi par le report de la prise en charge dans l'avenir, ce qui est une façon de justifier le futur par la futurité de la prise en charge. C'est ce que propose Martin (1987 : 118), en tout cas pour les énoncés à la 1<sup>ère</sup> personne :

De fait je suis en train de dire ; mais *de dicto*, je rejette la prise en charge dans l'avenir, de telle sorte que l'illusion se crée que l'interlocuteur peut encore faire obstacle à mon dire.

La paraphrase au présent étant possible, il nous semble plutôt que la prise en charge est bel et bien ancrée en T<sub>0</sub>, comme dans les cas "temporels" examinés précédemment. Ce qui diffère en revanche, c'est la validation, qui est concomitante à l'énonciation. Autrement dit, l'écart entre prise en charge et validation est ici comblé par l'acte d'énonciation, ce qui donne une valeur performative au futur. Le futur construit le dire en même temps qu'il l'énonce, sauf si l'on introduit un sujet de 3<sup>ème</sup> personne, auquel cas la valeur temporelle reprend le dessus. Vet (2003 : 232) a montré que la négation était incompatible avec cette valeur qu'il qualifie de "mitigation d'acte de parole", à valeur illocutionnaire. Comme la 3<sup>ème</sup> personne, la négation fait ressurgir la valeur temporelle et bloque la valeur performative. Ces incompatibilités révèlent que ces formes de futur jouent un rôle quant au statut assertif de la complétive qu'elles introduisent. Comme l'a noté Giancarli (2003 : 58 ; 61) ces formes de futur à la 1<sup>ère</sup> personne expriment soit un point de vue, et le verbe introducteur s'interprète alors comme un verbe d'opinion, soit une qualification du dire, auquel cas il s'agit véritablement d'un acte de parole. Dans les deux cas, le point de vue ou le verbe de parole qualifient le dictum qui fait suite dans la complétive, en le relativisant par rapport au point de vue de l'énonciateur. Si le futur est ici employé, c'est

parce que l'assertion de ce dictum est vue comme problématique. Giancarli fait état de l'hésitation de l'énonciateur à valider cette relation, et observe que *je dirai* apparaît souvent en co-occurrence avec des hypothèses (*si vous voulez mon avis*) ou bien avec des marqueurs qui qualifient l'énonciation (*simplement, en passant, franchement, sur un ton plus sérieux, entre autres, pour reprendre son expression*). En (5), *je dirai* s'inscrit dans un essai où toutes les étapes du dire sont importantes dans l'argumentation. Il s'agit de donner à la complétive le statut d'un élément saillant et premier dans l'argumentation, que la simple assertion "toute la structure sociale est fondée sur la croyance ou sur la confiance" ne suffirait pas à lui donner. En (6), c'est la notion même d'homme-charogne qui est difficile à verbaliser, et qui apparaît comme extrême dans la prédication <puer l'homme>. Parce que le futur est un marqueur de prédication d'existence, il permet de construire un dire singulier dont la simple assertion serait autrement problématique et il participe ici de la création d'une notion inconnue du co-énonciateur avant son énonciation. L'assertion se trouve ainsi mise en scène par la verbalisation du dire.

A la deuxième personne, comme en (7), le statut du dictum dans la complétive est également problématique. Le verbe au futur à la 2<sup>ème</sup> personne vise à faire accepter ce dictum au co-énonciateur (*vous comprendrez que p, vous m'excuserez mais p*) ou simplement à lui faire prendre conscience d'un fait qui autrement passerait inaperçu (*vous noterez que p, tu remarqueras que p*).

La valeur modale créée par le futur ne nous semble pas correspondre à une atténuation, mais plutôt à une valeur performative qui résulte de la prise en charge du dire par l'énonciateur et de la validation simultanée à l'énonciation. L'assertion de *p* s'effectue par le biais d'une forme verbale qui exclut toute alternative. *Je dirai* construit la sélection d'un *p* problématique, *vous comprendrez* impose le choix de *p* au co-énonciateur en anticipant sur sa compréhension. Dans les deux cas, cela revient à faire passer *p* par des moyens détournés, en entretenant l'illusion, selon le terme de Martin, d'une futurité qui ici est fictive, et en rompant toute relation

co-énonciative, puisque le co-énonciateur n'a plus accès à autre chose que p.

Il est intéressant de constater qu'en anglais, ce ne sont pas *shall* et *will* qui sont employés dans la traduction, mais des formes désactualisées (*I should say, I would say*) :

(8) Pour parler franc, **je dirai que** les contenus symbolique, représentatif ou cérémoniel du mariage ont, pour l'ethnologue, une importance secondaire... (C. Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, p. 25)

To put it bluntly, **I should say that** the symbolic, representative or ceremonial contents of marriage are of secondary importance to the anthropologist. (C. Jacobson & B. Grundfest Schoepf, *Structural Anthropology*, p. 13)

Un plan fictif est explicitement construit en anglais qui dans cette langue permet véritablement l'atténuation. C'est également dans la dépendance d'un repère fictif que la justification du dire se met en place en anglais dans l'exemple suivant :

(9) The day I first saw you behind the garage was the day I had the bad news about myself, about my case. It was too much of a coincidence. I wondered whether you were not, **if you will excuse the word**, an angel come to show me the way. (J.M. Coetzee, *Age of Iron*, p. 153)

Le jour où je vous ai vu pour la première fois derrière le garage était aussi le jour où j'ai su ce qu'il en était de moi, où j'ai appris les mauvaises nouvelles. La coïncidence était trop grande. Je me suis demandé si vous n'étiez pas – **passez-moi le mot** – un ange, venu me montrer la voie. (S. Mayoux, *L'âge de fer*, p. 186)

De cette façon, le choix du terme *angel* est conditionné par l'acceptation du co-énonciateur qui est directement sollicité.

### **La conjecture**

Dans les grammaires du français, l'emploi conjectural du futur simple est généralement catégorisé comme un emploi modal, distinct de l'emploi temporel du futur, qui présente une hypothèse probable. Riegel et al. (1994 : 314-315) le caractérisent en ces termes :

Quand un procès contemporain de l'énonciation n'est pas avéré, le futur simple est employé pour le présenter comme une hypothèse, que l'avenir confirmera ou permettra de vérifier (la probabilité lui donne le plus de chances de validation). L'énoncé au futur simple est souvent associé à une phrase au présent ou au passé à laquelle il apporte une explication possible, car reportée dans l'avenir ; il comporte souvent le verbe *être* : *J'ai trouvé ce beau livre sur le bureau : ce sera le cadeau d'une admiratrice.*

Bonnard (1981 : 285-286) adopte la même position et propose la glose "vous verrez que" pour mieux saisir le report dans l'avenir de la vérification. Martin (1987 : 117) et à sa suite Sundell (1991 : 31-33) vont plus loin, considérant que la vérification à venir confère à ce futur une valeur *de dicto*, ce qui le distingue du futur *de re* à référence future. Il y a là deux points qui méritent attention. D'une part, la valeur modale de probable, d'autre part, le statut de la vérification, les deux étant liés. L'argument de ces auteurs est que le jugement émis ne peut être que de l'ordre du probable, en attendant une vérification à venir. Il nous semble à nouveau que l'on retombe là dans le même travers que précédemment, comme si l'extralinguistique devait influencer sur un fait linguistique. Comme un événement visé dans l'avenir peut très bien ne pas se réaliser, un événement qui fait l'objet d'une conjecture peut également ne pas se vérifier, sans que cela doive avoir une répercussion sur la valeur du marqueur qui a servi à l'exprimer. Ainsi, pour reprendre l'exemple cité par Riegel et al. ci-dessus, le livre en question peut s'avérer être le cadeau de quelqu'un d'autre qu'une admiratrice, ou ne pas être un cadeau du tout. Il n'en reste pas moins que la conjecture au futur a écarté ces valeurs autres<sup>14</sup>. Comme dans la référence à l'avenir, le futur permet de prédiquer l'existence d'un événement. Alors que la validation est visée dans le cas de la référence à l'avenir, c'est plutôt l'identification d'une occurrence qui est anticipée dans le cas de la conjecture, d'où la valeur modale créée par l'écart entre la prise en charge au moment de l'énonciation et la possibilité d'identification

---

<sup>14</sup> Voir la critique de l'amalgame entre probable et conjecture que fait Larreya (2000 : 188-194). Ce point est également discuté dans Celle (2005).

de l'occurrence qui est ou a été le cas. Comme dans le cas de la modalisation du dire au futur, l'emploi du futur et de *will* dans la conjecture n'implique pas la futurité : le hiatus entre prise en charge et validation est réduit puisque p est ou a été le cas, ce qui est source de modalisation. Ce hiatus est ici déplacé. Alors que dans la modalisation du dire, la modalisation surgit de la coïncidence entre la référence à un dire fictivement futur et son énonciation, dans le cas de la conjecture, un écart se crée entre la prise en charge et la possibilité d'identification.

Parmi les modaux qui réfèrent à l'avenir en anglais, il est à noter que seul *will*, et non *shall*, permet d'exprimer la conjecture :

(10) **They'll be** on holiday at the moment. (Palmer 1986: 62)

(11) **That'll be** the postman. (Palmer 1986: 62)

(12) Cora **will have done** the shopping today, I'm excused from all duties. (M. Atwood, *The Handmaid's Tale*, p. 138)

Si l'on est prêt à considérer, comme le font bon nombre de linguistes (voir notamment Larreya (1984 : 205), Chalker (1984 : 122)), que *shall* est le seul modal de l'anglais à toujours référer à l'avenir, on est alors amené à s'interroger sur la nature du lien entre la futurité et la conjecture. Or les linguistes qui accordent de l'importance à la vérification (Bonnard 1981, Riegel et al. 1994 pour le français, Declerck 1991 pour l'anglais) voient dans celle-ci un argument en faveur du caractère fondamentalement temporel du futur et de *will*, puisque la vérification s'inscrit dans l'avenir. L'inaptitude de *shall* à exprimer la conjecture indique plutôt à nos yeux qu'il n'y a pas un lien direct entre futurité et conjecture. C'est précisément la visée que ce modal introduit de façon systématique qui entre en contradiction avec la conjecture, laquelle peut porter sur des événements contemporains de l'énonciation ou antérieurs à celle-ci. Ainsi, le remplacement par *shall* n'est-il pas possible en (10), (11) et (12), énoncés qui contiennent des marques déictiques<sup>15</sup> (*at the moment, that, today*).

---

<sup>15</sup> Entre autres, car la personne est également problématique. En dehors du discours juridique (cf. (3)), *shall* n'est généralement pas employé avec un

Ce constat nous invite à nous demander ce qui, dans le futur français et le modal *will*, permet l'expression de la conjecture. La conjecture implique pour le futur et *will* un affranchissement par rapport à la futurité. En dépit de la proximité des valeurs conjecturales du futur et de *will*, nous ne pensons pas que la conjecture procède des mêmes opérations avec ces deux marqueurs.

Reprenons le concept de prédication d'existence que nous avons mis en avant pour analyser le futur en français. Dans la référence à l'avenir, le futur construit des occurrences en rupture par rapport au moment de l'énonciation. Dans la conjecture au futur, Tasmowski & Dendale (1998 : 332) ont montré la nécessité d'avoir une prédication thélique, qui pose un événement sur lequel va porter un commentaire. Le jugement conjectural requiert "l'existence ou l'émergence d'un état de choses" (pour reprendre en les traduisant les termes qu'ils utilisent). Cette contrainte explique que dans ce sens, le futur soit difficilement acceptable dans l'exemple suivant que nous leur empruntons, où le procès, purement statif, ne peut être rattaché à une transition ou à un changement d'état :

(13) \* Ils **seront** tristes, contents, sales... (Tasmowski & Dendale, 1998 : 333)

Pour que le futur devienne acceptable dans l'expression de la conjecture, il faut qu'une occurrence événementielle ou une discontinuité puisse être reconstruite, ce qui explique que le futur antérieur, qui envisage le procès sous l'angle de l'accompli, soit bien plus courant que le futur simple :

(14) C'est alors que j'ai eu une inspiration. "L'assassin **se sera introduit** par la fenêtre, m'écriai-je, je vais à la fenêtre!" Et je suis sorti du pavillon courant comme un insensé! (G. Leroux, *le mystère de la chambre jaune*, p. 14)

Il suffit de se reporter à (10), ou encore à l'exemple suivant, pour constater que cette contrainte ne vaut pas en anglais :

(15) She'**ll like** fairy tales, does she ? (Huddleston 1995 : 438)

---

sujet de 3<sup>ème</sup> personne en anglais contemporain. Nous laissons ce problème de côté car il n'est pas directement lié à la conjecture.

En anglais, le jugement qui est émis peut<sup>16</sup> reposer non pas sur un événement, à la différence du futur, mais sur les propriétés du sujet, *she* en (15) ou *they* en (10). C'est cette articulation entre la connaissance que l'énonciateur a des propriétés du sujet et une situation donnée qui produit la valeur conjecturale. Cette articulation a été observée par Joos (1964 : 157) pour qui la valeur de *adequate assurance* fondée sur la *knowledgeability* permet de rendre compte de tous les emplois de *will*. Cette articulation a également été soulignée et théorisée par Gilbert (2004), qui voit dans *will* l'adéquation entre une dimension qualitative et une dimension quantitative.

On peut aller plus loin dans la différence entre le futur et *will* en contrastant (14) et (12). En (12), comme dans les autres exemples où *will* apparaît, la conjecture s'appuie sur la connaissance que l'énonciateur a de ce que *Cora* est censée avoir fait ce jour-là (*today*). En (14), il s'agit plutôt de spéculer sur l'intrusion de l'assassin. Cette spéculation se fonde non pas sur les propriétés de l'assassin qui est inconnu, mais plutôt sur un événement passé : le crime qui s'est produit et que le détective essaie de reconstruire à partir de l'observation des indices en  $T_0$ . Si l'on tente à présent de traduire ces énoncés en français, on s'aperçoit qu'il peut y avoir correspondance entre le futur et *will* en (12) et (12'), où la conjecture porte bien sur <Cora - faire les courses aujourd'hui > / <Cora - do the shopping today> :

(12') Cora aura fait les courses aujourd'hui.

En revanche, (14), (14') et (14'') révèlent une divergence entre le futur et *will* :

(14') It was then that I had an inspiration. "The assassin **must have entered** by the window!" I cried; - "I will go to the window!" and I rushed from the pavilion and ran like one out of his mind.

---

<sup>16</sup> Il peut aussi porter sur un événement qu'il va s'agir d'identifier, comme en (11), mais cette identification va là aussi se fonder sur la connaissance que l'énonciateur peut avoir d'occurrences similaires qui se sont produites dans le passé. Or ce n'est pas cette opération qui est en jeu en français.

<http://www.literaturepage.com/read/mystery-of-the-yellow-room-4.html> (p. 4)

(14'') ??The assassin will have entered by the window !.

Le contexte nous indique que c'est "une inspiration", et non une connaissance préalable, qui dicte ici l'inférence. Il s'agit, parmi toutes les possibilités d'intrusion du meurtrier, de retenir la plus plausible en écartant les autres. L'intrusion en elle-même ne fait pas l'ombre d'un doute, puisqu'il y a eu un crime, mais la conjecture porte sur une circonstance à reconstruire, faute d'accès direct à celle-ci. *Will* ne permet pas de remonter à cette circonstance et c'est *must* qui est dans ce cas employé en anglais<sup>17</sup>.

La modalité peut tout simplement être laissée de côté dans la traduction si un jugement de type épistémique a déjà été formulé :

(16) C'est ça !... J'y suis !... Ce papier **devait se trouver enroulé** dans le mât de mon bateau. **Il s'en sera échappé lorsque le mât s'est détaché**, en tombant, **et il aura roulé sous le meuble...** (Hergé, *Tintin, le secret de la licorne*, p. 12)

Great snakes ! I've got it... This parchment **must have been rolled up** inside the mast of the ship. **It fell out when the mast was broken**, and **it rolled under the chest...** (*The Secret of the Unicorn*, Leslie Londale-Cooper & Michael Turner)

Dans cet exemple, il s'agit de comprendre pourquoi un rouleau de papier se trouve sous une commode. Dans un premier temps, un jugement épistémique est marqué par *devoir* en français, *must* en anglais, concernant la localisation initiale du rouleau. C'est ensuite que les deux langues diffèrent. En français, l'énonciateur prend explicitement position quant aux circonstances expliquant le changement de localisation de cet objet, alors qu'en anglais ce sont des assertions au prétérit qui prennent le relais de cette modalité.

La conjecture requiert donc la construction d'une occurrence avec le futur : il faut une occurrence que l'on puisse identifier en situation (*ce sera le cadeau d'une admiratrice*), ou bien que l'on puisse reconstruire à partir d'une donnée situationnelle. Avec *will*, on ne peut remonter à la source de l'événement perçu, et il n'y a pas

---

<sup>17</sup> Cette différence est analysée plus en détail dans Celle (2005).

forcément d'occurrence en jeu. Il s'agit avant tout de se prononcer sur un état de choses en fonction de la connaissance que l'on a des propriétés du sujet.

Rendre compte de cet emploi de *will* et du futur implique que l'on renonce à en faire des marqueurs systématiques de futurité. Seul *shall* semble l'être. Dans le cas du futur, c'est la prédication d'existence associée à la prise en charge qui semble décisive ; dans le cas de *will*, c'est la capacité à caractériser à partir d'une situation qui permet la conjecture. Vus sous cet angle, les emplois catégorisés modaux dans les grammaires ne semblent plus radicalement différents des emplois dits temporels: c'est la même opération qui permet de prédiquer l'existence d'une occurrence future ou de prendre en charge une occurrence contemporaine de l'énonciation. Seule la pondération varie: il y a une pondération du paramètre T dans le 1<sup>er</sup> cas, du paramètre S dans le second.

#### 4. Le repérage fictif : le cas du futur historique

Il subsiste une dernière valeur modale, qui n'est pas présentée comme telle par les grammaires du français et qui concerne le futur et non *shall* et *will* : il s'agit de la rétrospection. La raison pour laquelle cet emploi n'est pas rangé parmi les valeurs modales du futur s'explique peut-être par le fait qu'il met en jeu la futurité, quoique de façon différente. Pour l'expliquer, nous aurons recours au concept de repère fictif (cf. Culioli 1990 : 149-151).

(17) Emaillée de scandales, notamment l'Irangate, une vente illégale d'armes américaines à l'Iran pour financer la contra, cette agression **fera 29 000 morts et déstabilisera le pays.** (*Le Monde Diplomatique*, décembre 2001)

The whole business was riddled with scandals, such as Irangate (the illegal sale of US arms to Iran to fund the Contras), **caused 29,000 deaths and destabilised Nicaragua.**

Temporellement, les morts et la déstabilisation sont posés comme ultérieurs car le calcul s'effectue par rapport à un repère fictif distinct du temps du récit. Le hiatus entre la situation de visée et la validation est présent ici comme dans les énoncés où le futur fait

référence à l'avenir. On pourrait dire que la futurité est ici fictive. En revanche, modalement, la prise en charge reste liée à l'énonciateur-origine, qui, ayant connaissance en  $Sit_0$  de l'issue des événements qu'il relate, en fait le bilan. On pourrait ainsi paraphraser cette modalité : "je sais (au moment où j'écris) qu'il y a bel et bien eu 29 000 morts et une déstabilisation du Nicaragua ultérieurement aux événements que je relate." Les événements ainsi modalisés au futur sont envisagés de façon conclusive et font l'objet d'une appréciation : ils ne sont pas conformes à la norme de l'énonciateur, qui les met en exergue par le repérage fictif, et qui juge leur nécessité de façon rétrospective pour mieux en souligner le caractère aberrant.

Nous avons montré (Celle 1997, Celle 2002) que rien ne correspond à cet emploi du futur en anglais, à part *was to*, mais dont l'emploi est bien plus limité en termes de fréquence<sup>18</sup>. C'est en général le prétérit qui le traduit, privilégiant le temps du récit en anglais.

### Conclusion

La futurité est complexe étant donné qu'elle met en jeu une valeur  $p$  qui n'est pas encore validée, ce qui pose la question de l'émergence éventuelle de  $p'$ . Les marqueurs que nous avons examinés permettent de sélectionner  $p$  sans que  $p'$  soit pris en compte : autrement dit, il n'y a pas de calcul épistémique.

Néanmoins, il reste un écart entre la prise en charge de  $p$  en  $T_0$  et la validation ultérieure de  $p$ , qui dote la référence à l'avenir d'une valeur modale de nécessité avec le futur, *will* et *shall*.

Dans les emplois dits modaux des grammaires, c'est précisément cet écart caractéristique de la futurité qui est aboli. Dans le cas de la modalisation du dire, la forme de futur asserte  $p$  par le recours à un dire fictivement futur qui coïncide en fait avec son énonciation. Dans le cas de la conjecture avec le futur et *will*, il y a un hiatus entre la prise en charge en  $T_0$  de  $p$  et la possibilité d'identifier  $p$ . Dans le cas du futur dit historique, à une futurité fictive qui maintient le hiatus

---

<sup>18</sup> L'emploi de *was to* est justifié s'il est notamment associé à *never*, ex: *they were never to see their parents again*.

temporel entre situation (passée) de visée et validation ultérieure s'ajoute l'appréciation de l'énonciateur qui prend en charge p de façon rétrospective à partir de  $T_0$ , sachant que p a été validée.

On voit en quoi les deux langues diffèrent : *shall* est un marqueur de futurité, qui pose systématiquement une valeur p ultérieure comme nécessaire et prise en charge par l'énonciateur. Les emplois dits modaux (conjecture, modalisation du dire) ne le concernent pas.

*Will* n'est pas fondamentalement un marqueur de futurité. Il construit l'occurrence future en l'articulant sur une dimension qualitative, qui peut, en dehors des contextes de futurité que cet article n'avait pas vocation à examiner, prendre le dessus sur la référence à l'avenir. Autrement dit, *will* peut construire des énoncés de propriété à caractère générique. Dans le cas de la conjecture, la prise en charge en  $T_0$  repose sur la connaissance que l'énonciateur a des propriétés notionnelles du sujet.

On doit insister sur le fait que la futurité exprimée par *shall* et *will* est toujours repérée par rapport à l'énonciation, qui sert d'origine des repérages comme pour les autres modaux de l'anglais qui sont également des formes de présent<sup>19</sup> (*can* et *may*).

Le futur, quant à lui, prédique l'existence d'occurrences, et en tant que tel, il est apte à construire des occurrences à venir, à construire le dire qu'il énonce en  $T_0$ , à marquer la prise en charge d'occurrences contemporaines de  $T_0$  ou accomplies, à reconstruire des occurrences passées à travers le point de vue de  $S_0$ . La caractéristique fondamentale du futur, c'est qu'il implique toujours une prise en charge énonciative, mais à la différence de *shall* et *will*, la futurité peut se découpler de l'énonciation par le biais d'un repérage fictif, tout en restant sous la coupe de  $S_0$ .

---

<sup>19</sup> A moins, bien sûr, qu'on ait affaire à ce que Lyons (1977 : 805) appelle "objective epistemic modality", auquel cas la situation est en bloc repérée par rapport à un autre point de vue. Ce qui est impossible en anglais, c'est d'associer un repérage fictif sur les T (la futurité) et la prise en charge sur les S par l'énonciateur-origine. Ce point est développé dans Celle (2004) et (2006).

## Références bibliographiques

- Adamczewski, Henri & Claude Delmas. 1982. *Grammaire linguistique de l'anglais*. Paris: Armand Colin.
- Benveniste, Emile. 1974. *Problèmes de linguistique générale*. Tome 2. Paris: Gallimard.
- Berglund, Ylva. 1997. "Future in Present-day English: Corpus-based evidence on the rivalry of expressions". *ICAME Journal* 21. 7-20.
- Berglund, Ylva. 2000. "Utilising Present-day English corpora: A case study concerning expressions of future". *ICAME Journal* 24. 25-63.
- Biber, Douglas; Johansson, Stig; Leech, Geoffrey; Conrad, Susan; Finegan, Edward. 1999. *Longman Grammar of Spoken and Written English*. London: Longman.
- Blanvillain, Odile. 2001. "Visée et prise en charge énonciative" Dendale, Patrick & Johan van der Auwera (eds). *Cahiers Chronos* 8. Amsterdam: Rodopi. 141-157.
- Boisson, Claude. 2001. "Qu'est-ce que 'valider une relation prédicative'?" . Manuscrit non publié. Lyon: Université Lumière.
- Bonnard, Henri. 1981. *Code du français courant*. Paris : Magnard.
- Boyd, Julian & J.P. Thorne. 1969. "The Semantics of Modal Verbs". *Journal of Linguistics* 5: 57-74.
- Celle, Agnès. 1997. *Etude contrastive du futur français et de ses réalisations en anglais*. Paris: Ophrys.
- Celle, Agnès. 2002. "Prospection et rétrospection: une question de point de vue." Catherine Paulin (ed.). *Langues et cultures en contact: Traduire e(s)t commenter. Recherches en Linguistique Etrangère* n°22. Besançon: Centre de Linguistique Etrangère. 45-56.
- Celle, Agnès. 2004. "Future time reference in the conditional protasis in English and French : a corpus-based approach." Barbara Lewandowska-Tomaszczyk (ed.). *Practical Applications in Language and Computers, PALC 2003*. Francfort sur le Main : Peter Lang. 209-217.

- Celle, Agnès. 2005. "The future tense in French vs. *will* in English as epistemic markers." *Languages in Contrast* 5:2. 181-218.
- Celle, Agnès. 2006. *Temps et modalité. L'anglais, le français et l'allemand en contraste*. Berne: Peter Lang.
- Culioli, Antoine. 1990. *Pour une linguistique de l'énonciation*. Tome 1. Paris: Ophrys.
- Chalker, Sylvia. 1984. *Current English Grammar*. London: Macmillan.
- Cotte, Pierre. 1988. Le système des auxiliaires modaux dans le système verbal de l'anglais contemporain. Thèse de Doctorat d'Etat. Université Stendhal, Grenoble III.
- Damourette, Jacques. & Edouard Pichon. 1911-1936. *Des Mots à la Pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Tome 5. Paris: Editions D'Artrey.
- Declerck, Renaat. 1991. *Tense in English. Its structure and use in discourse*. London & New York: Routledge.
- Ehrman, Madeline. 1966. *The Meanings of the Modals in Present-Day American English*. La Haye: Mouton.
- Giancarli, Pierre-Don. 2003. "Futur simple français "je dirai" et ses traductions en anglais, étude contrastive." Jean Chuquet (ed.) *Verbes de parole, de pensée, de perception. Etudes syntaxiques et sémantiques*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes. 55-74.
- Gilbert, Eric. 2001. "A propos de *will*" Dendale, Patrick & Johan van der Auwera (eds) *Cahiers Chronos* 8. 123-139. Amsterdam: Rodopi.
- Gosselin, Laurent. 2001. "Relations temporelles et modales dans le 'conditionnel journalistique'". Patrick Dendale & Liliane Tasmowski (eds) *Le conditionnel en français. Recherches linguistiques* n° 25. Université de Metz. Paris: Klincksieck. 45-66.
- Huddleston, Rodney. 1995. "The case against a future tense in English". *Studies in Language*, 19(2): 399-446.

- Huddleston, Rodney & Geoffrey Pullum. 2002. *The Cambridge Grammar of the English Language*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Joos, Martin. 1964. *The English verb: form and meanings*. Madison: The University of Wisconsin Press.
- Lansari, Laure. 2006. Les périphrases *aller* + inf. et *be going to* en français et en anglais contemporains. Thèse de doctorat. Université de Poitiers.
- Larrea, Paul. 1984. *Le possible et le nécessaire. Modalités et auxiliaires modaux en anglais britannique*. Paris: Nathan.
- Larrea, Paul. 2000. "Connaissance, inférence et modalités épistémiques dans le système verbal anglais". Jean Pauchard (ed.). *La modalité et les modaux en diachronie et en synchronie (domaine anglais)*. Reims : Centre Interdisciplinaire de Recherche en Linguistique et Psychologie cognitive. 175-199.
- Le Goffic, Pierre & Frédérique Lab. 2001. *Cahiers Chronos 7*. Amsterdam: Rodopi. 77-98.
- Lyons, John. 1968. *Introduction to theoretical linguistics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Lyons, John. 1977. *Semantics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Martin, Robert. 1987. *Langage et croyance*. Bruxelles : Pierre Mardaga.
- Palmer, Frank. 1986. *Mood and Modality*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Quirk, Randolph. 1972. *A Comprehensive Grammar of the English Language*. London: Longman.
- Riegel, M., J.-Ch. Pellat & R. Rioul. 1994. *Grammaire méthodique du français*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Sundell, Lars-Göran, 1991. *Le temps futur en français moderne*. *Studia romanica upsaliensis* 49. Stockholm: Almqvist & Wihsell.
- Sundell, Lars-Göran. 2003. "le futur modal revisité" Merete Birkelund, Gerhard Boysen & Poul Søren Kjaersgaard (eds). *Aspects de la Modalité*. Tübingen: Max Niemeyer. 217-227.

- Tasmowski, Liliane & Patrick Dendale. 1998. "Must/ will and doit/ futur simple as epistemic markers. Semantic values and restrictions of use". J. van der Auwera, F. Durieux & L. Lejeune (eds.) *English as a Human Language, To honour Louis Goossens*. Munich: Lincom Europa. 325-335.
- Vet, Co. 2003. "Attitude, vérité et grammaticalisation: le cas du futur simple." Merete Birkelund, Gerhard Boysen & Poul Søren Kjaersgaard (eds). *Aspects de la Modalité*. Tübingen: Max Niemeyer. 229-239.
- Vogüé, Sarah de. 1999. "Ni temps, ni mode: le système flexionnel du verbe en français." *Cahiers Chronos 4. La modalité sous tous ses aspects*. Amsterdam: Rodopi. 93-114.
- Yvon, Henri. 1922. "Sur l'emploi du futur antérieur (futurum exactum) au lieu du passé composé (passé défini)." *Romania* 48. 424-431.
- Wekker, Herman Christiaan. 1976. *The Expression of future time in contemporary British English: an investigation into the syntax and semantics of five verbal constructions expressing futurity*. Amsterdam, New York: North Holland.
- Wyld, Henry. 2001. *Subordination et énonciation*. Paris: Ophrys.